



## BABY GYM (15 mois -> 36 mois)

Nom Enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... M / F (\*\*)

Nom Parents (Obligatoire) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

☎ Domicile..... ☎ Port. Parent 1..... ☎ Port. Parent 2.....

(\*\*) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(\*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Cours	Jour	Horaire	Durée	choix	Lieu
<b>BABY GYM</b>	Mercredi	10h00 – 10h45	0h45		ASV Salle polyvalente
		11h00 – 11h45			
	Samedi	09h00 – 09h45	0h45		
		10h00 – 10h45			
		11h00 – 11h45			

**Attention : les enfants doivent être obligatoirement être accompagnés d'un adulte pendant les cours**

**Tarifs – Cotisation annuelle**

0h45 : 108 € (4 x 27 €)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Gymnastique pour Enfants (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site [www.asv.fr](http://www.asv.fr)

**Signature obligatoire**

A REGLER		Règlement :	
Adhésion annuelle : .....	11 €	Espèces <input type="checkbox"/>	(les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Supplément extérieur Villebon : .....	(+ 20 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>	
Cotisation annuelle : .....		<b>Uniquement</b> chèque sport ANCV/Chèque ANCV <input type="checkbox"/>	
TOTAL : .....		Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 45 mn de cours : 1 <sup>er</sup> chèque : 27 € + 11 € = 38 € (+ 20 € si extra-muros = 58 €) 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> chèque : 27 €	

**Attention : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte...) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.**

**ASV : 01 60 10 48 58 – BENEVOLE RESPONSABLE : Martine PIGNON**

**Reprise des cours Samedi 12 septembre ou Mercredi 16 septembre 2026**

*Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.*

**Droit à l'image** : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



## **Attention !!!**

- **Du 3 juin 2026 au 17 juillet 2026, les réinscriptions des enfants villebonnais sont prioritaires ;**
- **Du 18 juillet 2026 au 5 septembre 2026, les nouvelles inscriptions des enfants villebonnais sont prioritaires ;**
- **Le 6 septembre 2026 et après, toutes les autres demandes seront prises en considération par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles après forum.**

Le dossier doit être retourné complet avec les pièces suivantes :

- 1/ La fiche d'inscription dûment complétée par vos soins et avec votre signature attestant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur.
- 2/ Le coupon attestation du questionnaire de santé.  
Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs suivant le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, à condition que toutes les réponses du questionnaire de santé soient négatives. Si tel n'était pas le cas, un certificat médical sera exigé.
- 3/ Le règlement. Possibilité de faire 4 chèques, le premier incluant l'adhésion et l'extra-muros s'il y a lieu.

Pour toute information complémentaire souhaitée, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au : 01 60 10 48 58 ou votre responsable bénévole de l'activité.

L'équipe des professeurs et moi-même, ainsi que les membres bénévoles et salariés de l'ASV, vous souhaitons un agréable été.

A très bientôt.

Martine PIGNON  
Responsable bénévole de l'activité Gymnastique Enfants